

## **La formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants. Demandes formulées par les associations de recherche en didactiques du français, des mathématiques et des sciences**

**Mars 2013**

Les textes actuellement proposés par le ministère pour la mise en place des ESPE et la réorganisation des concours de recrutement affichent une volonté de réduire la dichotomie entre formation disciplinaire et formation professionnelle, réduction souhaitée par nos associations.

Cependant, ces textes de cadrage laissent une latitude importante aux acteurs de terrain, dans l'interprétation de certains intitulés, et le risque existe que des interprétations très diverses en soient faites, selon les disciplines, ou les situations locales.

Pour éviter les risques de dérives qui maintiendraient les clivages actuels et empêcheraient les évolutions annoncées de la formation des enseignants, nos associations demandent qu'une grande attention soit accordée aux conditions qui rendront possibles les orientations qui nous paraissent souhaitables.

### **Renforcer l'articulation entre formation disciplinaire et formation professionnelle**

Les didactiques sont des disciplines de recherche qui sont structurellement liées aux savoirs académiques concernés par les disciplines d'enseignement : il ne s'agit pas d'« ajouter » de la didactique, mais de concevoir une formation qui articule les savoirs académiques et didactiques, intrinsèquement liés entre eux quand il s'agit de former des enseignants.

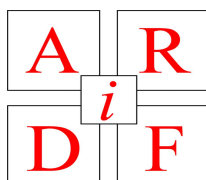
Il est nécessaire de penser une véritable articulation entre les savoirs académiques et les enseignements scolaires, entre les théories et les pratiques. Pour devenir un professionnel de l'enseignement, un haut degré de connaissance des savoirs académiques est indispensable. Il ne peut cependant suffire : les questions rencontrées dans l'exercice quotidien du métier n'y trouvent pas de réponse. Les didactiques, en revanche, peuvent aider à construire des outils permettant d'élaborer des réponses à ces questions professionnelles, notamment celle de l'appropriation des savoirs par les élèves dans leur diversité.

Il serait donc vain d'opposer la dimension didactique de la formation et la construction de savoirs académique car elles doivent contribuer conjointement à une formation de qualité.

### **S'assurer de la prise en compte des didactiques disciplinaires dans les épreuves des concours de recrutement**

D'après les maquettes prévisionnelles des concours actuellement disponibles, la dimension didactique doit être présente dans les concours de recrutement, dans les épreuves écrites et orales, mais elle ne sera effective que si certaines conditions le permettent.

En effet, il est nécessaire que les jurys chargés de ces concours soient en mesure de prendre en charge la dimension didactique tant dans la rédaction des sujets que dans l'évaluation des



candidats. Ceci suppose que la composition de ces jurys spécifie la participation de spécialistes de la didactique de la discipline concernée, dans une proportion qui ne soit pas négligeable.

Sans cette précaution, la nature des épreuves risque de demeurer inchangée et elles resteront une occasion de vérification des savoirs académiques, indispensables, mais insuffisants au regard des exigences de l'exercice de ce métier. La situation est problématique pour les concours du second degré (CAPES et CAPLP), où les résistances sont fortes contre l'introduction d'une dimension didactique dans les épreuves. Cette situation est également délicate pour le premier degré, pour lequel la référence aux programmes du second degré pour les contenus à maîtriser ne correspond pas aux savoirs qui seraient réellement nécessaires.

### **Adosser la formation des enseignants à la recherche en didactique**

Les enseignants doivent disposer de savoirs professionnels, au même titre qu'un ingénieur ou un médecin. Il s'agit donc d'aider les étudiants à devenir des enseignants qui ne se contentent pas de délivrer un contenu préconstruit mais qui engagent leurs élèves dans la construction de savoirs et de connaissances mobilisables pour l'étude de situations inédites.

Les recherches en didactique donnent aux étudiants la possibilité de comprendre en quoi les problèmes auxquels l'enseignant est confronté tiennent d'une part aux savoirs de référence et à leur épistémologie, d'autre part aux conditions et contraintes sous lesquelles se déroule le processus d'enseignement.

Un mémoire intégrant une véritable dimension de recherche est indispensable pour permettre à l'étudiant de travailler la question de la transmission des savoirs et de leur appropriation par les élèves.

Réduire le mémoire à un simple rapport de stage priverait les étudiants de la possibilité de construire un regard distancié et critique sur les pratiques de classe, indispensable pour amorcer leur développement professionnel.

Il est nécessaire que le mémoire de MASTER soit encadré par des équipes intégrant des formateurs qui aient le recul nécessaire sur l'analyse didactique des savoirs à enseigner, des situations de classe, recul provenant de leur propre expérience de la recherche en didactique.

Nos associations souhaitent que les points soulevés fassent l'objet d'une grande vigilance pour que la réforme s'accompagne d'un réel renouvellement de la formation des enseignants.

#### **Texte rédigé par**

- **Bertrand DAUNAY et Claudine GARCIA-DEBANC pour l'AIRDF (Association internationale pour la recherche en didactique du français) ;**
- **Patricia SCHNEEBERGER pour l'ARDIST (Association pour la Recherche en Didactique des Sciences et des Technologies) ;**
- **Ghislaine GUEUDET pour l'ARDM (Association pour la recherche en didactique des mathématiques).**